

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1232

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

JAA

1002 Lausanne

2 novembre 1995 – n° 1232
Hebdomadaire romand
Trente-deuxième année

Bilatérales en tête

L'aboutissement des négociations Suisse-Union européenne aurait dû être l'œuvre de cette législature. Et, comme on le disait bizarrement à Berne, la nouvelle Assemblée fédérale transformera le bilatéral en multilatéral. Mais au lendemain des élections, Jakob Kellenberger, qui préside aux négociations, a fait connaître le refus suisse de céder sur la libre circulation des personnes. Refaire le point sur la méthode.

Pragmatisme. Choisir un secteur précis de négociations commerciales et mettre toute son imagination à la recherche de solutions concrètes, détaillées, ménagères de notre intérêt, les grands commis helvétiques ont été formés à cette école qu'illustra le conseiller fédéral Schaffner. Le démarrage de l'économie se fit dans l'immédiat après-guerre sur la base d'accords bilatéraux, progressivement élargis. La libéralisation posait les problèmes classiques de l'origine des marchandises, du degré de transformation industrielle, des éventuels détournements de trafic. Les Suisses étaient virtuoses de cette diplomatie-là. Il pouvaient espérer par les négociations sectorielles et bilatérales se retrouver après l'échec de l'EEE en terrain familier. Mais nous ne sommes plus en situation d'avant le traité de Rome. L'Union européenne est animée par une ambition historique qui porte à la fois son projet et ses intérêts bien compris. Cette ambition légitime ses exigences. Inversement la Suisse se prive, en refusant toute visée qui dépasse des domaines sectoriels, d'arguments qui transcendent les seuls intérêts matériels.

Résistance et référendum. Les négociateurs suisses résistent sur certains points avec d'autant plus d'acharnement qu'ils redoutent le désaveu populaire d'un référendum victorieux qui isolerait encore plus la Suisse. Mais cette prudence têtue n'est pas propre à désarmer l'opposition européenne, car de deux choses l'une: ou la Suisse refuse toute concession et c'est l'enlèvement, voire la rupture, ou elle cède partiellement sur un point sensible et sa résistance vaincue fournit aux anti-européens l'argument décisif du bradage de notre souveraineté.

Parallélisme approprié. Le référendum suisse a été assimilé par les négociateurs européens. Ils ne veulent pas que le peuple suisse choisisse, à la carte, ce qui lui convient. Les accords sectoriels formeront donc un tout. Cette mini-globalisation renforce d'autant l'intransigeance suisse. Les négociateurs veulent éviter les points faibles qui compromettraient l'ensemble et surtout ils estiment, à tort, que puisqu'on est très en dessous de l'accord EEE, les exigences et les concessions doivent être réduites d'autant.

L'opinion intérieure. Quel que soit le type d'accord, il ne sera pas possible de contourner les deux points délicats: la libre circulation des personnes et les transports routiers (40 tonnes). Mais il faut y préparer l'opinion suisse. Les milieux économiques ont, un peu, commencé. Les syndicats et le Parti socialiste doivent aussi empoigner concrètement ces deux problèmes qui touchent leurs adhérents et leur électorat (écologistes, cheminots, base ouvrière).

Traité d'association. Dans un essai sur les négociations bilatérales, Bettina Kahil¹ cite les accords de coopération passés avec les pays de l'Est sur la base de l'article 238 du Traité CE. L'association serait pour la Suisse une voie à explorer. Dans sa propre construction historique elle en a fait l'expérience (cantons associés: Valais, Grisons). D'autre part l'application des accords conclus par la Communauté européenne prévoit des institutions communes et des procédures d'arbitrage qui nous sont familières et que la Suisse a fait introduire par la bande et modestement dans l'accord EEE.

Un traité d'association ne permettrait pas d'é luder les points sensibles. Mais il redonnerait de la hauteur à la négociation; il créerait des institutions communes; il pourrait être évolutif.

La ligne de résistance actuelle est intenable. La diplomatie suisse doit reprendre l'offensive pour relancer la négociation. A la condition expresse que les leaders d'opinion prennent des risques autres que verbaux. AG

¹ Bettina Kahil. *Suisse-Europe: mesurer le possible, viser à l'essentiel*, oct. 1995. Ed. Centre patronal.